



Droit d'asile Réfugiés, travailleurs migrants et Loi Cazeneuve

De nombreux réfugiés frappent aux portes de l'Union européenne. Ils doivent être accueillis dignement par chaque État européen, sans tergiverser, sans considération de nationalité ou d'éventuelle appartenance religieuse. C'est l'application de la Convention de Genève, des Traités européens, de notre Constitution. L'asile est un droit !

Accueillir dignement nécessite la révision du Règlement de Dublin, qui bloque le demandeur d'asile dans le premier pays de l'Union Européenne où il a réussi à arriver, et nécessite au moins l'application de la directive sur les « flux massifs », même si elle est bien insuffisante au regard de l'ampleur de la situation.

La France, qui se veut le pays des droits de l'Homme, doit prendre toute sa place dans cet accueil. Les 24 000 places prévues en deux ans par le gouvernement Français sont bien en dessous des possibilités de notre pays et surtout des nécessités de la situation. Il faut partout développer la solidarité, comme notre Peuple a toujours su le faire dans son Histoire.

Mais le drame que vivent tous ces hommes, femmes et enfants ne tombe pas du ciel. Il est le résultat du chaos provoqué sur tout le pourtour méditerranéen par les guerres en Irak et en Syrie, par la destruction de l'État libyen, par le développement de la dictature en Érythrée. Les États européens, et la France en particulier, ne sont pas pour rien dans ce chaos. Et ce ne sont pas de nouveaux bombardements, en Syrie ou ailleurs, qui régleront quoi que ce soit. Si les bombes tombent, de nouvelles nombreuses familles fuiront pour garder la vie sauve ! La seule solution ne peut être que politique. Pour cela, il est temps de dialoguer avec tous ceux qui peuvent y contribuer.

L'attention portée aujourd'hui à juste titre sur les réfugiés pourrait faire penser qu'ils seraient de «

bons » migrants, dignes d'être accueillis, tandis que les autres, qui ne fuient « que » la misère et l'absence de perspectives chez eux, devraient être refoulés. Il n'en est rien.

Chacun sait qu'aucun mur, aussi haut soit-il, aucune loi, aussi restrictive soit-elle, n'empêcheront jamais un migrant de tenter sa chance ailleurs s'il n'a aucune perspective d'avenir pour lui et sa famille chez lui.

Et là, il y a une double responsabilité des gouvernements successifs et des grands groupes français, pour s'en tenir à notre pays. Tant que les Bouygues, Boloré, Orange, Areva et les autres continueront de surexploiter les pays subsahariens pour ne prendre qu'eux, sans se soucier le moins du monde de construire du progrès social, tant que les relents de la Françafrique ne seront pas extirpés, nul ne peut s'étonner que de nombreux jeunes Africains, y compris diplômés, viennent tenter leur chance en France. D'autant plus que depuis 1974, l'immigration professionnelle reste fondamentalement impossible légalement. Ici, ces travailleurs migrants « sans papiers » ne prennent le travail de personne. Ils font le travail que personne ne peut accomplir dans les conditions d'ultradisponibilité, d'absence de droits, de salaires au rabais et de semaines à rallonge qui leur sont imposées !

Quand ces salariés se battent collectivement, avec l'appui de la CGT, pour la reconnaissance de leur travail, pour leurs droits de salariés, comme le font par exemple les travailleurs intérimaires des Yvelines depuis le début de l'été, ils se libèrent tout en contribuant à diminuer la concurrence entre les salariés organisée par le Patronat. C'est bon pour eux et pour tous les salariés !

Quand la CGT demande que soit instauré au moins un « forfait social » pour les employeurs d'ici qui emploient des travailleurs « détachés »,

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 15 septembre 2015 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr

c'est pour diminuer l'effet d'aubaine pour le donneur d'ordres d'ici, qui profite des différences de cotisations sociales entre pays. Quand le gouvernement va-t-il se décider à l'étudier?

Tous ces sujets sont graves. Le projet de loi Cazeneuve, qui vient prochainement en procédure accélérée au Sénat après avoir été voté à l'Assemblée cet été, est loin de répondre aux préoccupations. Au contraire.

S'il introduit enfin la possibilité d'une immigration professionnelle légale, il la limite aux travailleurs très qualifiés, que s'arrachent les pays développés d'une façon telle qu'ils organisent en réalité un « pillage des cerveaux » propre à fragiliser encore le développement des pays d'origine.

Et s'il introduit enfin la carte de séjour pluriannuelle, qui est une des revendications de

la CGT, ce projet oblige les étrangers salariés, primo-arrivant ou en renouvellement de leurs titres de séjour, à être munis d'un contrat de travail à durée indéterminée ! Que deviennent les nombreux salariés intérimaires ? Ou les salariés en contrat à durée déterminée, comme les enseignants étrangers ? Il est inacceptable que cette loi en l'état revienne sur ce qui a été arraché par des années de lutte des travailleurs migrants !

- pour un digne accueil des réfugiés,
- pour la reconnaissance et le respect du travail des salariés migrants.

La CGT appelle à la solidarité entre travailleurs d'ici et d'ailleurs, et notamment appelle aux initiatives et rassemblements intersyndicaux et inter associatifs qui auront lieu dans toute la France les 19 et 20 septembre.